

PÉTITIONS

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de douzaines de citoyens de Thessalon, en Ontario, que préoccupent les activités qui se déroulent à la clinique torontoise du Dr Morgentaler.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, grâce à la collaboration de M. Flynn, de Kamloops, voici quelques pétitions provenant de personnes qui s'inquiètent de la décision que le gouvernement a prise d'inclure divers types de revenu dans le calcul des prestations d'assurance-chômage, notamment les revenus de pension des membres de la GRC et des forces armées. Les signataires demandent simplement au gouvernement de reconsidérer cette situation qui les pénalise étant donné qu'ils ont cotisé à des régimes d'assurance dont ils ne peuvent toucher les avantages parce qu'ils faisaient partie, entre autres, des Forces armées.

LE PROJET D'ÉRECTION D'UNE TOUR DE TÉLÉDIFFUSION À SWEABURG—DEMANDE D'AUDIENCE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'une centaine de résidents de la municipalité de Sweaburg, dans la circonscription d'Oxford, qui s'opposent à l'érection d'une tour de télédiffusion d'une hauteur de 800 pieds dans leur municipalité sans que les citoyens aient eu la chance d'exprimer leur point de vue. Ils prient humblement le Parlement de retarder les travaux tant que des audiences en bonne et due forme n'auront pas eu lieu dans cette localité.

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 34 nouvelles pétitions provenant de nombreux électeurs d'Ottawa—Vanier, de résidents de la région de la capitale nationale et de visiteurs, lesquels réclament que le public ait de nouveau accès au parc de la résidence du gouverneur général. Je sais que la situation s'est quelque peu améliorée aujourd'hui. On a entrouvert la porte mais, au nom des pétitionnaires, je demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de consulter les comités de citoyens représentant des milliers de Canadiens qui souhaitent avoir accès au parc de la résidence sans vouloir nuire à la sécurité du gouverneur général.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton) demande à présenter le projet de loi C-292, tendant à modifier le Code criminel (emprisonnement à perpétuité).

Présentation de projets de loi

—Monsieur le Président, je présente à la Chambre ce que je considère comme une option unique de modification du Code criminel du Canada en ce qui concerne la question très délicate de la peine capitale pour différentes catégories de meurtres, et surtout pour le meurtre au premier degré ou au second degré, lorsque le meurtrier avait déjà été reconnu coupable d'homicide volontaire.

Le projet de loi propose de modifier le Code criminel en supprimant la libération conditionnelle, sous quelque forme que ce soit, pour les personnes reconnues coupables des crimes susmentionnés. L'emprisonnement à perpétuité signifiera par conséquent que le coupable restera en prison pour le reste de sa vie naturelle, sans libération conditionnelle.

L'élément nouveau du projet de loi, c'est que l'on donnera à ceux qui sont reconnus coupables de meurtre, l'occasion de s'ôter la vie dans les 90 jours qui suivent l'appel au moyen d'une substance mortelle prise par la voie orale.

Le projet de loi porte par ailleurs la peine minimum pour haute trahison ou meurtre au second degré de 10 à 25 ans.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES, LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ÉTRANGÈRES ET LA LOI SUR LES LIQUIDATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-123, tendant à modifier la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères et la Loi sur les liquidations.

M. le Président: La ministre a-t-elle la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-124, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la radio».